

COMMUNE DE  
LOUVERNÉ

DECLARATION PREALABLE  
ARRETE DE NON OPPOSITION  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 053-215301409-20230302-DP23K2014-AI

SLOW

Demande déposée le 08/02/2023

N° DP 53 140 23K2014

Par : Monsieur RICHARD CHRISTOPHE

Demeurant à : 15 RUE LA FAYETTE  
53950 LOUVERNE

Pour : GARAGE

Sur un terrain sis à : 15 RUE LA FAYETTE  
53950 LOUVERNE  
AH 0059 - Superficie du terrain 517 m<sup>2</sup>

Surface de plancher : 15 m<sup>2</sup>

Nb de logements :

- Individuels :
- Collectifs :

Destination : Habitation

LE MAIRE

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone UB-2,

## ARRETE

### ARTICLE 1 -

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

### ARTICLE 2 -

La construction sera édifiée à l'aplomb de la limite de propriété sans intervalle, ni débord de toit sur le fonds voisin. Les eaux pluviales seront récupérées sur le fonds du demandeur.

### TAXE

En application du décret du 25/01/2012 relatif à la réforme sur la fiscalité de l'aménagement, le projet est soumis à la Taxe d'Aménagement dont l'assiette et le recouvrement seront mis en œuvre par les services de l'État.

LOUVERNE, le 02/03/2023

Le Maire, Sylvie VIELLE



MISE EN LIGNE LE : 03/03/23

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 10/02/2023

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.